

## COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### Demande pour une maison de soins palliatifs à Mercier **Le projet reçoit l'appui d'une vaste coalition**

**Saint-Constant, le 17 septembre 2019** – Invitées à témoigner en faveur de l'implantation d'une maison de soins palliatifs à Mercier devant la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), la MRC de Roussillon et la Ville de Mercier tiennent à remercier tous les intervenants des manifestations d'appui dans le cadre d'une vaste coalition régionale.

À l'occasion de l'audience de la CPTAQ qui a débuté le 17 septembre à Longueuil, pas moins d'une vingtaine de maires et de préfets de la Montérégie se sont déplacés pour démontrer leur appui à ce projet régional. « Toutes ces personnes venues nous appuyer lors de l'audience croient fermement qu'un tel type d'établissement aura un impact positif majeur sur la qualité des services médicaux, qui bénéficieront à la Ville de Mercier, à l'ensemble des municipalités de la MRC de Roussillon et à toutes les autres villes environnantes de la région de la Montérégie-Ouest », a mentionné le préfet de la MRC de Roussillon et maire de Saint-Constant, monsieur Jean-Claude Boyer.

Dans le cadre de l'audience de la CPTAQ, une vingtaine de personnes ont témoigné afin d'affirmer que l'arrivée d'une maison de soins palliatifs à Mercier constituera un bel exemple d'accommodement et de pont entre les populations urbaine et agricole. « Certains agriculteurs m'ont confié souhaiter de tout cœur que cette institution s'établisse à Mercier, en raison de sa proximité géographique avec leur ferme. En effet, si leur conjoint devait terminer ses jours dans une maison de soins palliatifs, il leur serait beaucoup plus facile de maintenir leurs activités agricoles tout en ayant la possibilité de rendre visite à leur conjoint, si cette maison se trouvait près de chez eux », a expliqué la mairesse de Mercier, madame Lise Michaud.

Prochainement, le projet de la future maison de soins palliatifs doit obtenir l'approbation de la CPTAQ, car le site choisi se trouve sur un territoire zoné agricole. Cependant, aucun territoire agricole ne sera affecté par l'arrivée de cet établissement, car celui-ci serait construit sur le site d'une maison résidentielle.

- 30 -

#### **Sources et renseignements :**

Mélanie Cloutier, MBA | coordonnatrice aux communications  
450 638-1221, poste 330

[m.cloutier@mrcroussillon.qc.ca](mailto:m.cloutier@mrcroussillon.qc.ca)

Vincent Lanctôt | direction des communications et des technologies de l'information  
450 691-6090, poste 235  
[vincent.Lanctot@ville.mercier.qc.ca](mailto:vincent.Lanctot@ville.mercier.qc.ca)

